

Explorer les occasions et les défis que présente la mise en oeuvre de stratégies de recherche ouverte au sein des institutions de développement

Proposition de recherche soumise au Centre de recherches pour le développement international par

Leslie Chan

**Directrice adjointe, Scarborough Centre for Critical Development
Université de Toronto
Toronto (Ontario)**

Cameron Neylon

**Professeur de communication des résultats de la recherche
Centre for Culture & Technology, Curtin University
Perth (Australie-Occidentale)**

Septembre 2015

Table des matières

Résumé.	3
Contexte et raison d'être.	3
Objectifs du projet pilote.	5
Méthodologie.	5
Revue de la littérature.	6
Études pilotes sur les données ouvertes.	6
Rapport et recommandations.	7
Groupe consultatif d'experts.	8
Considérations d'ordre éthique.	9
Appréciation des risques et recommandations.	9
Communications.	10
Échéancier et activités.	11
Mesures d'incitation et de soutien pour les participants au projet pilote.	12
Extrants et incidences.	12
Extrants.	12
Résultats.	12
Rôles et responsabilités.	12
Références.	13

Résumé

La présente proposition de recherche demande un soutien à l'égard d'un projet pilote visant à mener des études de cas de projets pilotes de données ouvertes auprès de huit (8) titulaires de subvention du CRDI afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'échange et de gestion de données ouvertes. Les résultats des études de cas serviront à affiner les lignes directrices pour la mise en oeuvre de politiques sur les données de recherche ouvertes destinées aux organismes subventionnaires de la recherche pour le développement. Les études de cas se pencheront sur l'ampleur des défis juridiques, éthiques et techniques susceptibles de restreindre le partage des données provenant des projets du CRDI, notamment des difficultés relatives à ce qui suit :

- Protection de la vie privée, des renseignements personnels et des sujets humains
- Protection de la propriété intellectuelle découlant des projets, ou possibilité de risques financiers pour les projets ou les institutions
- Défis dans l'environnement juridique local, notamment concernant la propriété des données
- Questions d'éthique concernant la publication ou l'échange en ce qui a trait au savoir autochtone et à celui de la collectivité, et relation entre les participants au projet et les chercheurs, particulièrement dans le contexte de l'expropriation historique des ressources
- Questions locales et mondiales en matière de capacité et d'expertise de la gestion et de l'échange de données

Le projet en cours aura une durée de quinze (15) mois, de septembre 2015 à décembre 2016. Le projet visera à vérifier les données produites par les projets participants, à appuyer l'élaboration de plans de gestion et de mise en commun des données, et à relever et à effectuer le catalogage des problèmes qui surviennent.

Contexte et raison d'être

Compte tenu du lien étroit qui existe entre les données de recherche et les publications de recherche, et puisque les données constituent l'une des principales formes d'extraits de recherche, il convient que les politiques de libre accès des organismes subventionnaires de la recherche abordent la question des données de recherche ouvertes (Société royale, 2012). Les données de recherche ouvertes peuvent être utilisées, modifiées et diffusées à n'importe quelle fin par n'importe qui. La seule condition d'utilisation serait de reconnaître la source des données (attribution) ou de fournir les données dans le même état que celui des données originales ou dans un état semblable (partage dans les mêmes conditions) (Définition de données ouvertes v. 2.0, 2014). Les données de recherche ouvertes doivent aussi être ouvertes sur le plan technique, c.-à-d. que les données doivent être accessibles au coût de leur reproduction tout au plus et sous une forme [lisible à la machine](#) et [en vrac](#). Les données primaires recueillies dans le cadre de projets de recherche portant sur divers domaines sont importantes en raison non seulement de leur fort potentiel de réutilisation dans les disciplines universitaires, mais aussi de leur utilité hors des universités, particulièrement dans la sphère gouvernementale, dans les PME et dans la société civile. Qui plus est, la disponibilité de ces données fournit une occasion idéale de vérifier la principale prémisse qui sous-tend les données de recherche ouvertes, à savoir que lorsqu'elles deviennent accessibles publiquement sous des formes facilement réutilisables, elles peuvent engendrer de nouvelles connaissances et de nouvelles découvertes, et encourager la collaboration entre les chercheurs et les organisations (Borgman, 2012, Hodson et Molloy, 2014, Pampel et Dallmeier-Tiessen, 2014).

La transition vers une politique axée sur les données de recherche ouvertes soulève un certain nombre de questions (Walport et Brest, 2011, Borgman, 2012, Société royale, 2012, Pampel et Dallmeier-Tiessen, 2014). Les organismes de financement de la recherche doivent connaître et comprendre les occasions et les défis relatifs aux politiques portant sur les données de recherche ouvertes. Par exemple, il n'y a pas de stratégies réalistes et rentables bien définies pour permettre aux chercheurs subventionnés de recueillir, gérer et stocker les divers types de données découlant de leurs travaux de recherche. Qui plus est, la publication des données de recherche ouvertes exige des ensembles de compétences que les chercheurs n'ont peut-être pas encore acquises. Enfin, la publication des données soulève une multitude de questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et à la protection des renseignements personnels ainsi que des questions éthiques plus générales portant sur les droits d'utilisation et de « propriété » des données recueillies. Ces enjeux ont trait à la mise en commun des données en général; ils soulèvent toutefois des difficultés particulières dans le contexte de la recherche sur le développement.

La plupart des exigences actuelles portant sur la mise en commun des données imposées par les bailleurs de fonds ont été formulées par des bailleurs de fonds occidentaux dans les domaines des sciences naturelles et de la recherche biomédicale. Les plus récentes enquêtes (voir les références dans Hodson et Molloy) portant sur les politiques des bailleurs de fonds dans ce domaine ne sont pas vraiment à jour puisque le contexte des politiques évolue constamment. Hodson et Molloy (2014) fournissent des indications sur certaines enquêtes récentes ainsi qu'une analyse des pratiques exemplaires en matière de politiques, y compris un ensemble de questions sur lesquelles ces dernières devraient porter. Ils abordent des questions relatives tant à l'élaboration qu'à l'application des politiques :

1. Un compte-rendu des vecteurs et des principes généraux
2. Une discussion relative aux exigences d'une mise en commun efficace des données
3. Un énoncé des limites nécessaires au libre accès
4. Une définition des données de recherche
5. Un aperçu des données qui relèvent de la politique
6. Une indication des critères généraux pour la sélection des données de recherche
7. Un résumé des responsabilités
8. Une indication de la disponibilité de l'infrastructure et de la responsabilité relative aux coûts
9. Un aperçu des exigences relatives à la planification de la gestion des données
10. Des recommandations portant sur la façon de favoriser les découvertes et la réutilisation
11. Des dispositions pour encourager la reconnaissance et la rétribution des fournisseurs de données
12. Un résumé des exigences relatives aux rapports, des mesures de suivi de la conformité et des éventuelles sanctions

Cette liste de contrôle constitue un cadre utile tant pour l'examen que pour l'analyse de la politique proposée par le CRDI ainsi que pour la vérification des capacités de chacun des projets de mettre en commun des données et des limites auxquelles ils sont confrontés. Plus particulièrement, il sera utile de se concentrer sur les points 3, 4, 5 et 7.

Rares sont les travaux qui ont examiné les politiques relatives aux données ouvertes dans le contexte particulier de la recherche sur le développement. En ayant recours à Hodson et Molloy comme mécanisme d'encadrement inspiré en grande partie des considérations formulées par ces organismes subventionnaires de la recherche en Europe et en Amérique du Nord, nous pourrions vérifier et élargir cette démarche pour y intégrer des dimensions propres à la recherche sur le développement. Le projet servira à éclairer le libre accès aux politiques relatives aux données de recherche des organismes subventionnaires de la recherche sur le développement, et ce, par l'entremise d'essais pilotes portant sur les lignes directrices relatives au plan de gestion des données ouvertes, de concert avec un groupe de bénéficiaires du CRDI.

Objectifs du projet pilote

Ce projet a pour objectif général l'élaboration d'une politique type relative aux données de recherche ouvertes ainsi que de lignes directrices sur la mise en oeuvre à l'intention des organismes subventionnaires de la recherche sur le développement, afin de favoriser un meilleur accès aux données sur le développement.

Les objectifs particuliers sont les suivants :

1. Mettre à l'essai et peaufiner les lignes directrices sur la mise en oeuvre des politiques relatives aux données de recherche en libre accès pour les organismes subventionnaires de la recherche sur le développement;
2. Examiner, sur le plan de l'éthique et de la mise en oeuvre, les enjeux particuliers relatifs à la mise en commun des données dans le contexte de la recherche sur le développement, notamment en ce qui a trait aux connaissances acquises dans des contextes autochtones et de développement;
3. Amorcer la création d'une communauté de pratique axée sur la planification de la gestion des données ouvertes chez les bénéficiaires du CRDI;
4. Renforcer les capacités des bénéficiaires de gérer les données ouvertes;
5. Communiquer les leçons retenues sur les pratiques de gestion des données de recherche ouvertes efficaces au sein du CRDI et au-delà de celui-ci.

Méthodologie

La question fondamentale est la suivante : Quels sont les éléments essentiels d'une politique efficace d'accès libre aux données de la recherche pour les organismes subventionnaires de la recherche sur le développement ?

Nous tenterons de répondre à cette question en produisant, en vérifiant et en peaufinant un ensemble de lignes directrices sur la mise en oeuvre des données ouvertes par l'entremise d'une série d'études pilotes. Nous nous servirons du cadre produit par Hodson et Molloy pour orienter notre analyse. Nous vérifierons également l'exhaustivité du cadre par rapport aux enjeux particuliers des organismes subventionnaires de la recherche sur le développement.

Le projet comporte trois volets :

1. Un examen de pointe sur les plans de gestion des données à libre accès
2. Huit études pilotes de données ouvertes menées auprès de bénéficiaires du CRDI volontaires
3. Rapports et recommandations pour le CRDI et les organismes subventionnaires de la recherche sur le développement concernant les politiques et lignes directrices de mise en commun des données pour appuyer l'échange des données du projet

Revue de la littérature

La revue de la littérature comprendra un examen à jour des politiques actuelles, la délimitation des ressources en ligne existantes qui permettent le stockage de données, et des entrevues avec des organismes subventionnaires de la recherche ayant des politiques d'accès libre aux données de la recherche ainsi qu'avec des chercheurs qui ont mis en oeuvre des plans de gestion des données à libre accès. On utilisera le cadre produit par Hodson et Molloy pour évaluer les politiques. On compte prêter une attention toute particulière à l'expérience concrète des organismes subventionnaires de la recherche par rapport à la façon dont les décisions en matière de politiques ont une incidence sur le volume et la qualité de l'échange de données dans la pratique.

Études pilotes sur les données ouvertes

Huit (8) études pilotes sur les données ouvertes seront menées auprès de bénéficiaires du CRDI volontaires ayant des projets en cours ainsi que des nouveaux projets. Cela comprend principalement du soutien (financier et technique) pour le développement et la mise en place d'un plan de gestion des données ouvertes. Ces huit cas comprendront un aperçu des projets financés par le CRDI ainsi que les niveaux des capacités en ce qui concerne la gestion des données ouvertes.

Les études de cas porteront sur les questions de recherche suivantes :

- Quels types de soutien, financier et technique, sont nécessaires de la part des partenaires du CRDI pour mettre en place efficacement un plan de gestion des données ouvertes ?
- Quels sont les défis des partenaires du CRDI en ce qui concerne l'exécution des vérifications des données ?
- Quels sont les défis des partenaires du CRDI en ce qui concerne le stockage et la tenue à jour des données de recherche ?

L'étude pilote comprendra un maximum de huit projets. Ces projets devraient englober tous les domaines de programme soutenus par le CRDI. La sélection des projets comprendra :

- des projets qui en sont à la première phase et pour lesquels un plan de gestion des données est encore en cours d'élaboration;
- des projets à mi-parcours, pour lesquels un certain plan de gestion des données est déjà en place ou des projets qui prévoient fournir des données ouvertes, et qui disposent de données déjà recueillies qui peuvent être utilisées pour tester les lignes directrices.
- Au moins un (1) projet effectuera des recherches mobilisant des autochtones ou des connaissances développées à l'échelle locale.
- Les projets seront de tailles variées.
- Les projets utiliseront différentes méthodes de recherche.
- Les projets seront dispersés géographiquement.

Chaque projet participant sera soumis à une démarche de vérification des données qu'il possède ou qu'il prévoit produire comme préalable à l'élaboration d'un plan de gestion des données (PGD). Si possible, on aura recours à des outils existants, comme l'outil DMP Online du Digital Curation Centre, pour élaborer les PGD. Nous évaluerons la possibilité d'appliquer et d'utiliser ces outils dans un contexte de recherche sur le développement. Les PGD comporteront l'évaluation des questions suivantes :

- Quels types de données le projet produira ou recueillera-t-il ?
- Quelles normes utilisera-t-on et pour quelles raisons ?
- Comment ces données seront-elles exploitées ou mises en commun/rendues accessibles à des fins de vérification et de réutilisation ?
- Si les données ne peuvent être rendues accessibles, expliquez pourquoi.
- Comment ces données seront-elles conservées et préservées ?
- Détermination de dépôts de données de recherche convenables.
- Comment permettre à des tiers d'avoir accès aux données, de les explorer, de les exploiter, de les reproduire et de les diffuser, tout en tenant compte des questions d'autorisation.
- Fournir de l'information sur les outils (ou fournir les outils) et les instruments nécessaires pour valider les résultats.

Cette étude pilote comportera aussi une formation en ligne par vidéoconférence pour renforcer les capacités des bénéficiaires et du personnel du CRDI en matière de gestion des données ouvertes. Des employés affectés au projet seront mis à la disposition des bénéficiaires participants pour appuyer les activités de mise en commun des données, et de la formation sera offerte. Durant toute la durée du projet, on offrira un suivi spécialisé afin d'appuyer ces activités.

Durant l'élaboration du plan de gestion et de mise en commun des données, la vérification des données et la formation en ligne, l'équipe du projet acceptera de poursuivre certains buts pour chaque projet pilote participant. Après quatre mois, on interviewera les responsables de chaque projet pour déterminer les progrès accomplis au regard des buts convenus. On précisera alors les buts pour la deuxième moitié du projet. Ces rapports et ces entrevues serviront à produire un rapport d'étude de cas pour chaque projet.

Après huit mois, on répétera la démarche de production de rapports en vue de la réunion de synthèse finale (voir ci-dessous). Tout au long du projet, on utilisera un gabarit de rapport et des entrevues structurées pour cerner les enjeux et les défis. La disponibilité et l'accessibilité des produits de données du projet serviront, de concert avec les buts convenus, d'aide-mémoire pour les rapports et les entrevues.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, nous utiliserons le cadre produit par Hodson et Molloy pour organiser et approfondir les défis auxquels sont confrontés les projets lorsqu'il s'agit de mettre en commun des données. Plus particulièrement, on mettra l'accent sur certains défis bien définis associés aux limites à l'ouverture, à la portée des données à inclure et aux capacités techniques qu'il faut relever dans le contexte de la recherche sur le développement.

Rapport et recommandations

Les études de cas et les rétroactions des huit projets pilotes participants permettront au CRDI de prendre connaissance de certains enjeux particuliers soulevés par la mise en commun des données dans le contexte de ces projets. Ce projet fournira des conseils sur le perfectionnement des lignes directrices sur les données ouvertes provenant de la recherche, en collaboration avec les bénéficiaires du CRDI. Il proposera des lignes directrices sur la gestion et le stockage des données, fondées sur l'expérience dans le contexte de la recherche sur le développement.

L'équipe de projet collaborera aussi avec les bénéficiaires pour déterminer si le groupe souhaite et veut communiquer ses connaissances et son expérience à une communauté de pratique. Le cas échéant, on déterminera s'il est nécessaire d'offrir du soutien au groupe pour déterminer des buts, des rôles et des responsabilités, et pour trouver un mode de communication.

Groupe consultatif d'experts

Le projet sera appuyé par un groupe consultatif d'experts (GCE) qui se réunira deux fois pendant le projet et qui fournira des conseils pour des participants précis du projet pilote. Ce groupe se réunira au début du projet pour relever les enjeux initiaux de la mise en oeuvre et de la politique en lien avec la politique du CRDI. Cette réunion inclura ensuite les participants du projet, et comprendra des discussions sur les défis et les enjeux qui pourraient survenir, ainsi que des approches pour les surmonter. Le groupe participera également à une réunion d'évaluation à la fin du projet, afin d'analyser les progrès réalisés par les projets pilotes et de mettre à l'essai les recommandations qui découlent du projet.

Objectifs de la réunion initiale :

- Examiner la politique sur les données de recherche ouvertes du CRDI et analyser les lignes directrices de mise en oeuvre
- Orienter les bénéficiaires volontaires pour participer aux études de cas pilotes
- Élaborer des lignes directrices pour les projets pilotes
- Peaufiner le cadre de suivi et d'évaluation

À la réunion de synthèse finale, le responsable de la recherche de chaque projet participant devra participer à un atelier de compte-rendu à la fin du projet pilote pour faire part de son expérience et

des leçons retenues. La production des rapports (ci-dessus) alimentera la discussion; les participants et les experts réagiront à une réflexion fondée sur des études de cas préliminaires.

Les membres proposés pour le groupe consultatif :

- David Carr, conseiller en matière de politiques, Wellcome Trust
- Gerald Beasley, vice-recteur et bibliothécaire en chef, Université de l'Alberta
- Jeremy Geelen, CRSH (Ottawa)
- Membres du GTLA
- John Wilbanks, Chief Commons Officer à Sage Bionetworks ?
- Carly Strasser (Moore Foundation – Programme de données) ?
- Ajouts possibles :
 - Catherine Traynor (Afrique du Sud)
 - Robin Rice (Université d'Édimbourg)
 - Ellie Rennie (Swinburne University)
 - Jennifer Lin (Crossref)
 - Michelle Brook (DemSoc, R.-U.)
 - Bénéficiaires et partenaires existants du CRDI ?
 -

Considérations d'ordre éthique

Le projet permettra de se pencher sur les considérations d'ordre éthique liées à la communication des données de la recherche au public. Il y a lieu de signaler que les préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels et les enjeux de la propriété intellectuelle seront étudiés dans le cadre des huit études de cas. On demandera aussi à chaque responsable de l'étude de cas de se conformer aux protocoles éthiques de leurs institutions et de leurs projets respectifs. Tout le partage des données sera effectué par les projets eux-mêmes, conformément aux dispositions réglementaires, éthiques et contractuelles en place.

Appréciation des risques et recommandations

Catégorie de risques	Description des risques	Probabilité des risques Élevée (E), moyenne (M) ou faible (F)	Plan de prévention

Risques relatifs à l'atteinte des objectifs	Un nombre insuffisant de projets volontaires pour participer aux études de cas pilotes est relevé.	M	L'appel aux administrateurs de programme sera effectué par différentes voies – directeurs des administrateurs de programme, listes Lyris et pause-café du vendredi; de plus, l'importance du projet de soutien à la recherche sera clairement énoncée.
	Un nombre insuffisant de projets volontaires exploite des connaissances dans des contextes autochtones.	M	Les administrateurs de programme responsables de projets qui exploitent des connaissances autochtones seront relevés et ciblés.
	Les administrateurs de programme ne disposent pas de suffisamment de temps pour participer au projet.	E	Le temps que devra consacrer l'administrateur de programme au projet sera décrit dans l'appel, et sa capacité de participer efficacement au projet sera confirmée avant que sa participation ne soit mise au point.
	Les études de cas pilotes ne sont pas achevées avant la fin de la période de huit (8) mois.	M	Les mentors et leurs bénéficiaires produiront, en collaboration, des plans de travail comportant des produits livrables et des dates d'achèvement. Les plans de travail feront l'objet d'un suivi par les chercheurs principaux et l'agent responsable.
Considérations d'ordre éthique.	On ne peut accorder le libre accès aux	M	Examiner d'emblée cette considération d'ordre

	connaissances provenant de sources autochtones en raison de préoccupations relevant de la PI.		éthique et déterminer comment il est possible de respecter les besoins/droits de toutes les parties (les bénéficiaires et les participants autochtones).
Risque relié aux capacités du bénéficiaire	Les bénéficiaires ne disposent pas de suffisamment de temps pour participer au projet.	M	Le temps que devront consacrer les bénéficiaires au projet sera décrit précisément dans l'appel aux administrateurs de programme et confirmé avant que les bénéficiaires volontaires ne soient choisis.
	Les bénéficiaires ne possèdent ni les connaissances ni l'expérience nécessaires pour gérer et mettre en commun les données de la recherche.	F	L'atelier du projet et les mentors du projet fourniront des connaissances et du soutien.

Communications

Bien qu'il y ait eu toute une gamme de projets de mise en oeuvre de politiques relatives aux données chez de nombreux organismes subventionnaires de la recherche, ce projet du CRDI innove en se penchant sur la mise en commun des données de recherche dans le contexte particulier de la recherche sur le développement. Voilà qui soulève les deux questions que sont la propriété des données et l'éthique dans le domaine de la recherche sur le développement, et qui donne plus d'ampleur à des enjeux qui intéressent de façon plus générale la mise en commun des données de la recherche.

Deux des publics cibles sont par conséquent les organismes subventionnaires de la recherche qui interviennent dans des dossiers de développement, particulièrement ceux qui sont fermement engagés dans la mise en commun des données de façon plus générale (Wellcome Trust, Fondation Gates et DFID), et les bailleurs de fonds de la recherche qui aspirent de façon plus générale à acquérir de solides compétences en matière de collaboration et de mise en commun des données (particulièrement les bailleurs de fonds canadiens du Groupe consultatif des trois Conseils). Nous

chercherons avant tout à mobiliser directement le premier groupe (grâce à une participation à l'atelier et à la réunion de synthèse) et à intéresser, de façon plus générale, l'ensemble du milieu des organismes subventionnaires de la recherche par l'entremise de rapports publiés, de documents sur les pratiques exemplaires et de rencontres telles que celles de la Research Data Alliance, FORCE2016, etc., et peut-être par l'entremise d'une nouvelle communauté de pratique axée sur la gestion et la planification de la mise en commun des données ouvertes.

Échéancier et activités

1. Septembre 2015 – Soumettre le document d'approbation de projet pour le projet de soutien à la recherche ainsi que le budget
2. Septembre 2015 – Envoyer un appel interne aux administrateurs de programme du CRDI pour relever des bénéficiaires pour participer aux études de cas pilotes
3. Le 28 septembre 2015 – Développer une version provisoire du cadre de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs permettant de mesurer le succès
4. Le 31 octobre 2015 – Mettre au point la liste des huit bénéficiaires volontaires qui participeront aux études de cas pilotes
5. Le 11 décembre 2015 – Terminer la revue de la littérature et l'enquête auprès des organismes subventionnaires de la recherche et des fournisseurs d'infrastructures de données.
6. Du 11 au 13 janvier 2016 – Organiser un atelier de trois jours au CRDI – Le groupe consultatif d'experts se réunira le premier jour, et les huit (8) bénéficiaires volontaires ainsi que les administrateurs de programme du CRDI se joindront à la réunion pour les deux dernières journées.
7. Les études de cas pilote, d'une durée de huit mois, débuteront en janvier 2016 pour se terminer en septembre 2016.
8. Production de rapports : Le responsable du projet sera interviewé pour un rapport préliminaire après une période de quatre mois et de nouveau après huit mois, pour le rapport final.
9. Réunion de synthèse : Le responsable de la recherche de chaque projet participant devra participer à un atelier de compte-rendu à la fin du projet pilote pour faire part de son expérience et des leçons retenues. La production des rapports (ci-dessus) alimentera la discussion; les participants et les experts réagiront à une réflexion fondée sur des études de cas préliminaires. Cela aura lieu en octobre 2016.
10. Rapports : Les extraits définitifs seront communiqués au plus tard en novembre 2016 (voir ci-dessous).

Mesures d'incitation et de soutien pour les participants au projet pilote

- Les coûts liés à la mise en oeuvre du projet pilote, y compris la main-d'oeuvre et l'infrastructure, seront pris en charge par le CRDI.
- Des services de soutien technique et professionnel précis seront également offerts.
- Un mentor du groupe consultatif d'experts sera affecté à chaque projet.
- D'autres mesures incitatives ou de reconnaissance pour fournir des données ouvertes seront envisagées comme un élément essentiel du projet pilote.

Extrants et incidences

Extrants

1. Huit études de cas
2. Un article de journal qui présente un sommaire des leçons apprises à partir des huit études de cas
3. Rapport sommaire et recommandations à l'égard du CRDI pour relever les meilleures pratiques et peaufiner la politique de mise en commun des données
4. Un index des produits de données disponibles des projets participant avec une analyse critique de la possibilité de les utiliser, de leur visibilité, et des preuves de leur utilisation et de leur intérêt général

Résultats

1. Huit (8) bénéficiaires auront un programme actif et efficace de mise en commun des données. Tous les huit ont publié certaines données ou ont produit des plans pour ce faire durant le projet pilote.
2. Renforcement des connaissances et des capacités pour appuyer la mise en oeuvre de la politique sur les données de recherche ouvertes du Centre au sein du CRDI
3. Améliorations aux lignes directrices et aux meilleures pratiques concernant la gestion et le stockage des données pour les organismes subventionnaires de la recherche sur le développement et leurs bénéficiaires
4. Les « germes » d'une communauté de pratique portant sur la planification de la gestion et du partage de données ouvertes

Rôles et responsabilités

Rôles des membres du GTLA

- Assister à l'atelier de trois jours en novembre 2015
- Examiner les rapports préliminaires et définitifs
- Aider à évaluer le rendement des projets participants et du projet pilote dans son ensemble en assistant à la réunion de synthèse

Rôle du groupe consultatif d'experts

- Assister à l'atelier de trois jours en novembre 2015
- Analyser et peaufiner les lignes directrices provisoires relatives à la mise en oeuvre de la politique
- Analyser et peaufiner les plans de suivi et d'évaluation du projet pilote
- Fournir des avis d'experts et de la perspective aux projets pilotes
- Examiner les rapports préliminaires et définitifs
- Aider à évaluer le rendement des projets participants et du projet pilote dans son ensemble en assistant à la réunion de synthèse

Rôles des bénéficiaires volontaires

- Assister aux deux dernières journées de l'atelier de trois jours en novembre 2015
- Travailler (avec un appui) à vérifier les données qu'ils prévoient produire (ou qu'ils ont produites)
- Élaborer (avec un appui) un plan de gestion et de mise en commun des données
- Mettre en oeuvre le plan convenu de gestion et de mise en commun des données
- Collaborer avec les mentors relativement à la surveillance de la mise en oeuvre du plan de gestion et de mise en commun des données
- Réagir aux analyses sur l'utilisation et la visibilité des données produites par le projet de recherche
- Se pencher sur l'expérience que représentent la préparation et la mise en oeuvre du plan de gestion et de mise en commun des données
- Participer à la réunion de synthèse pour discuter des expériences et orienter l'élaboration plus poussée des lignes directrices relatives à la mise en oeuvre de la politique sur les données de recherche ouvertes à l'intention des organismes subventionnaires de la recherche sur le développement.

Références

- Borgman C.L. (2012). The Conundrum of Sharing Research Data. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*. 63: 1059–78. doi:10.1002/asi.22634.

- Hodson S., Molloy L. (2015). Current Best Practice for Research Data Management Policies. disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.5281/zenodo.27872>
- Open Definition v 2.0. (2014). disponible à l'adresse suivante : <http://opendefinition.org/od/>
- Pampel H., Dallmeier-Tiessen S. (2014). Open Research Data: From Vision to Practice in *Opening Science: The Evolving Guide on How the Web is Changing Research, Collaboration and Scholarly Publishing*. Bartling S., Friesike S. dir. disponible à l'adresse suivante : http://book.openingscience.org/vision/open_research_data.html
- Société royale (2012). Science as an Open Enterprise: The Royal Society Science Policy Centre report 02/12, Royal Society, Londres, disponible à l'adresse suivante : <https://royalsociety.org/~media/policy/projects/sape/2012-06-20-saoe.pdf>
- Walport M., Brest P. (2011). Sharing research data to improve public health. *The Lancet*. 377, 537–539 disponible à l'adresse suivante : http://www.resourcenter.net/images/CSE/Files/2012/AnnMtg/Handouts/03_Lancet_SharingResearchDataToImprovePublicHealth.pdf